

Les cachots servant à punir ne sont pas habitables et la directrice rapporte que cette peine a un très mauvais effet sur les détenues, tant sous le rapport physique que moral. Tous sont très insalubres, car il n'existe pas de moyens de les ventiler. Vous avez bien voulu m'approuver de les avoir condamnés, et l'on devra trouver quelque autre mode de punition pour remplacer l'emprisonnement solitaire.

Je note de nouveau le fait que nous avons le plus grand besoin d'une nouvelle prison des femmes construite d'après les meilleurs plans modernes en dehors de l'enceinte du pénitencier. N'y eut-il d'autre objection à faire à la prison actuelle que celle de ses cellules, excessivement petites et mal aérées, cela suffirait pour nous justifier de demander un nouveau local. Mais il existe d'autres raisons de grande force pour soutenir la proposition que je fais, et vous en avez jugé ainsi puisque vous avez fait placer dans les estimations budgétaires un item pourvoyant à la prison projetée.

Vous ayant dit dans ces rapports et dans mes notes d'inspection que le bâtiment servant actuellement d'asile aux criminels aliénés était tout à fait impropre à cette fin, il vous a plu faire insérer dans les estimations budgétaires une somme suffisante pour entreprendre la construction d'un nouvel asile sur le terrain appartenant à l'institution, immédiatement à l'est du pénitencier.

L'asile actuel employé comme pis aller a été l'objet de nombreuses et sévères critiques de la part des médecins, des experts en la matière particulièrement. On ne peut déguiser le fait que nos criminels aliénés n'ont pas reçu ni ne peuvent recevoir, dans les circonstances présentes, le traitement qu'exige leur misérable et irrémédiable état, et qui devrait être un peu conforme à l'esprit de charité et au progrès louable des temps. Je recommande donc avec toute la force et l'énergie dont je suis capable que l'on construise un asile d'aliénés dans le vrai sens du terme, aussitôt qu'il sera possible d'en trouver les moyens et de commencer les travaux.

Comme il y a déjà beaucoup d'ouvrage très pressant en voie d'exécution ou à l'état de projet, il faudra faire construire l'asile à l'entreprise. C'est une chose regrettable d'employer une main-d'œuvre étrangère à cette fin et de rompre ainsi la coutume suivie depuis 1834 de faire construire par les détenus tous les bâtiments, murs, etc., mais le besoin est urgent et nous n'avons pas les travailleurs nécessaires pour y faire face.

L'école réussit parfaitement, et l'on a adjoint aux instituteurs un certain nombre de moniteurs. Lors de ma dernière visite il y avait à l'école près de cent personnes qui toutes écoutaient attentivement et avaient le plus grand désir d'apprendre.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

Ce pénitencier est toujours bien administré. La conduite des détenus a été bonne en général. La discipline n'a été violée que par des gens toqués et endurcis principalement. Ces derniers devraient être envoyés à la prison cellulaire de Kingston lorsqu'elle sera livrée à l'usage.

La prison jouit d'un excellent état sanitaire. Lors de ma dernière inspection il n'y avait à l'infirmerie qu'un seul malade, déjà un invalide reconnu lorsqu'il est entré au pénitencier.

L'école est bien conduite et les progrès qu'on y fait ont donné beaucoup d'encouragement à l'instituteur et aux aumôniers. Ces derniers s'accordent à faire l'éloge de ceux qui la fréquentent. Le maître d'école est capable et plein de zèle.